

Les subsides

M. MacGuigan: La politique de contrôle des armes et de désarmement a toujours été et demeure l'une des priorités du gouvernement. Elle a fait l'objet d'audiences sérieuses au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au début de l'année. Avant de rédiger son rapport, le comité a examiné toute la gamme des vues sur la sécurité et le désarmement. Aujourd'hui, on nous invite à appuyer les vues des six membres du comité qui ont émis un communiqué de presse à titre de groupe minoritaire, mais, en fait, nous devrions féliciter le comité de ses efforts.

Le rapport du comité, déposé le 8 avril, contient un certain nombre de recommandations positives. Le gouvernement a étudié très attentivement les recommandations qui doivent traduire en quelque sorte la position que le Canada entend adopter lors de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement.

Cette importante rencontre internationale doit débiter dans un peu plus d'un mois. Nous nous préparons en vue de cette rencontre depuis plus d'un an. Nous avons examiné notamment l'étude de la stratégie d'asphyxie que le premier ministre (M. Trudeau) avait proposée lors de la première session extraordinaire en 1978, stratégie dont le bien fondé a été de nouveau confirmé lors du débat sur la politique étrangère qui s'est tenu en juin dernier. Par ailleurs, notre ambassadeur pour le désarmement a poursuivi d'importants entretiens avec les représentants d'autres pays. Aujourd'hui, j'ai eu l'honneur d'accueillir à Ottawa M. Eugene Rostow, directeur de l'agence américaine chargée du contrôle des armes et du désarmement, et de m'entretenir avec lui de la position que les États-Unis et les autres pays occidentaux dans leur ensemble devraient adopter au cours des prochains mois. J'ajouterais qu'à la demande de l'ancien premier ministre de la Suède qui préside le groupe d'étude international sur le désarmement, j'ai demandé à notre ancien ambassadeur, M. Ford, de se joindre à ce groupe d'étude qui, sauf erreur, est en train de mettre la dernière main à son rapport.

Dans mon exposé du 25 février au comité permanent, j'ai fait valoir qu'à la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, le Canada avait pour objectif de poser les jalons des négociations sur le contrôle des armements et le désarmement et de leur imprimer un nouvel élan. C'est la période ultérieure à la session qui est en fait au cœur de nos préoccupations et de celles de nos alliés de l'OTAN. Je me suis réjoui de voir que le comité permanent se tournait aussi vers l'avenir et insistait sur la nécessité de résoudre les principaux points de désaccord, de créer les conditions favorables à la détente, à l'accélération vers un rapprochement et à la réduction mutuelle et équilibrée des armements globaux.

Les États doivent redoubler d'efforts dans la négociation d'accords concernant le contrôle des armements et le désarmement, non seulement dans le cas des systèmes d'armement existants—nucléaires, chimiques et classiques—mais encore dans celui des systèmes d'armement qui sont sur le point d'être mis en service. Les États ne doivent pas souffrir que les négociations en vue du contrôle des armements et du désarmement soient trop en retard sur les progrès technologiques. La nécessité d'une plus grande limitation qualitative s'accroît avec chaque année qui passe. L'énoncé de principes conjoint qui a été négocié dans le cadre de SALT II exigeait une plus grande limitation qualitative de même qu'une réduction dans le nombre d'armes nucléaires stratégiques. Étant donné la position

géographique de notre pays, aucune négociation ne saurait être plus importante pour le Canada que les pourparlers sur les armes stratégiques entre les États-Unis et l'URSS, pourparlers qui, nous l'espérons, reprendront le plus tôt possible.

En examinant l'avenir, nous devons également nous préoccuper de la mise au point de systèmes d'armement devant être employés dans l'espace. Les ententes internationales existantes ne suffisent plus. Le Canada est intervenu à ce sujet à l'ONU et a coparrainé une résolution lors de la dernière réunion de l'assemblée générale qui demandait au comité sur le désarmement, organisme de négociation multilatérale à Genève, d'envisager de négocier des ententes efficaces et vérifiables destinées à prévenir la course aux armements dans l'espace. Le Canada attend avec impatience que cet organisme poursuive l'étude de cette question lors de la reprise de ses travaux à l'été auxquels nous participerons activement.

Au cours des dernières semaines, le comité sur le désarmement a créé un groupe de travail sur l'interdiction totale des essais. Ce comité devait examiner les questions se rapportant à la vérification et à la conformité afin de réaliser d'autres progrès dans le sens d'une interdiction totale des essais. L'interdiction totale des essais a été et demeure une priorité de notre pays, précisément parce que c'est un moyen fondamental pour limiter les générations futures d'armes nucléaires. Grâce à notre compétence, le Canada peut et va jouer un rôle actif au sein de ce nouveau groupe de travail.

Dans le cadre des instances de négociation, comme le comité sur le désarmement et les pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces à Vienne ainsi que dans le cadre d'assemblées délibérantes comme la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, le Canada va défendre des positions réalistes qui encourageront la poursuite des négociations.

En résumé, notre position fondamentale est la suivante: nous sommes en faveur d'une dissuasion équilibrée par une réduction radicale. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut définir exactement, il s'agit plutôt d'une description. Il s'agit d'un principe, d'un idéal et d'un objectif, mais un objectif de dissuasion équilibrée auquel on peut atteindre non pas en augmentant mais en réduisant de façon radicale les armements de toutes sortes. Il me semble qu'il s'agit là d'un objectif qui est non seulement juste mais qui est le seul qu'on puisse atteindre.

Par ce principe plus général, nous recommandons premièrement—je le précise—de réduire de manière radicale les systèmes actuels et en particulier les éléments plus déstabilisateurs de ces systèmes et, deuxièmement, de ne pas remplacer par des éléments déstabilisateurs ceux que nous parvenons à supprimer en les réduisant.

• (1550)

Pour mettre au point et définir des positions efficaces, le gouvernement se fondera sur une politique équilibrée de sécurité tenant compte de la nécessité tant de forces nucléaires que de forces conventionnelles. Comme je l'ai déclaré au comité permanent, le maintien de forces suffisantes pour dissuader et repousser toute agression contre la région soumise au traité de l'Atlantique Nord est tout à fait compatible avec notre engagement envers une politique ferme de contrôle des armes et de